

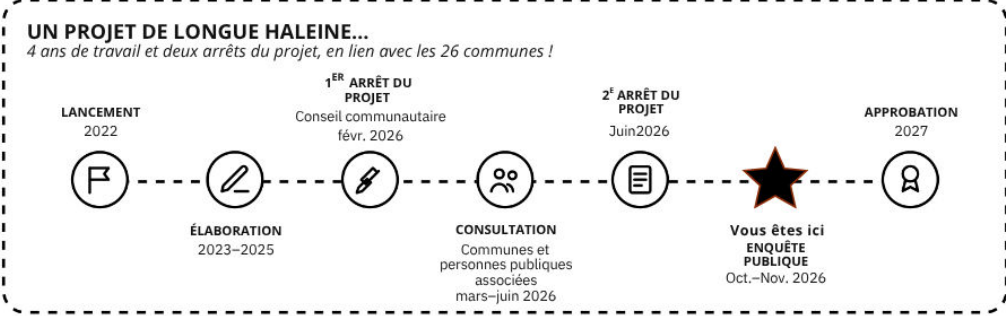
À VOUS DE JOUER !



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, fixe les règles d'urbanisme d'un territoire. Les PDA, Périmètre Délémité des Abords, définissent les secteurs autour des monuments historiques dans lesquels des règles particulières s'appliquent afin de préserver leur environnement et leurs qualités patrimoniales.

Votre parcelle est concernée. Le PLUi va fixer, sur les 26 communes du Pays d'Étain, les règles qui détermineront ce qui pourra ou non être construit sur chaque parcelle, et dans quelles conditions.



ENQUÊTE DU 12 OCTOBRE 2026 (9H) AU 14 NOVEMBRE 2026 (12H)

★ PERMANENCES

DATE	HORAIRES	LIEU
Lun 12 oct.	9h–12h	Siège CCPE
Jeu 15 oct.	14h–17h	Salle communale, Buzy-Dormont
Mer 21 oct.	15h–18h	Salle communale, Warcq
Sam 24 oct.	9h–12h	Salle communale, Eix
Jeu 29 oct.	9h–12h	Salle de conférence, Halle d'Étain
Ven 30 oct.	14h–17h	Salle communale, Moranville
Jeu 5 nov.	14h–17h	Salle communale, Mogeville
Ven 6 nov.	16h–19h	Salle Perquin, Étain
Sam 14 nov.	9h–12h	Salle de spectacle, Halle d'Étain

★ CONSULTER LE DOSSIER

Registre en ligne : registredemat.fr/plui-pays-etain
Registres papier : mairies de Buzy-Dormont, Eix, Étain, Mogeville, Moranville, Warcq et siège de la Communauté de communes, pendant les heures d'ouverture habituelles.

★ DONNER SON AVIS

En ligne, sur le registre dématérialisé : registredemat.fr/plui-pays-etain
Par courrier : CCPE, 29 allée du champ de foire, 55400 Étain, à l'attention du président de la commission d'enquête.
Par mail : plui-pays-etain@registredemat.fr



Scannez pour accéder au registre en ligne